



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 27 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Héléne LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Jean-Marc LHERMET, Béatrice HUEHN.

Procurations

M. Patrice BOUTHORS a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN
Mme Rosy CHAMAYOU reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
M. Philipp DALHEIMER a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN

Secrétaire de séance : Madame Isabelle DEMIERRE

| | | | |
|--------------------------------|-----------|------------|------|
| Nombre de conseillers : | 27 | | |
| En exercice | : 27 | Pour | : 27 |
| Présents | : 22 | Contre | : / |
| Votants | : 27 | Abstention | : / |

3.6. AFFAIRES FONCIERES - COPROPRIETE LE FLOREAL / COMMUNE DE VEIGY-FONCENEX

Madame le Maire,

INFORME que dans le cadre de l'aménagement de la route des Plantets et la rue des Fleurs, l'acquisition de terrains est nécessaire.

PROPOSE à l'assemblée d'acheter 247 m² de la parcelle cadastrée E 3123 sise rue des Fleurs, appartenant à la copropriété « Le Floréal ». La copropriété a donné son accord pour céder gratuitement cette partie de la parcelle.

AJOUTE qu'au vu de sa valeur cette transaction n'est pas soumise à l'avis de France Domaine.

Vu l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers,

Vu l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui stipule que les personnes publiques ont qualité pour passer en la forme administrative des actes d'acquisition d'immeubles,

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière (CVR), qui prévoit le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal,

Vu le document d'arpentage n°1768M en date du 20 mai 2021,

Considérant l'accord écrit de la copropriété en date du 07 mai 2025 pour cession gratuite de 247m² de la parcelle cadastrée E 3123 à la commune,

.../...

Considérant que cette transaction, en raison de sa valeur, n'est pas soumise à l'avis de France Domaine,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la cession gratuite de 247m² de la parcelle cadastrée E 3123 sise rue des fleurs, appartenant à la copropriété « Le Floréal ».

PRECISE qu'en raison de sa destination, la partie de parcelle acquise par la commune sera classée de fait dans le Domaine Public routier communal.

PRECISE que tous les frais afférents à ces transactions seront à la charge de la commune et que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025.

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre la procédure et à signer l'acte de vente, ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 01 JUIL 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 juin 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

01 JUIL 2025



La secrétaire de séance - Isabelle DEMIERRE